

Un accord sur l'IA ou presque

La signature de la NAO par la CGT était soumise à une seule condition face au refus de la direction de procéder à une augmentation générale : l'ouverture d'une négociation d'un accord sur l'IA, ce que nous avons obtenu. La CGT tient parole et a donc signé car il nous paraissait indispensable de s'assurer de cette négociation IA. Visiblement nous sommes la seule force syndicale à Ouest-France à la considérer comme telle.

La CGT, pionnière en matière de revendications sur l'IA, a obtenu dès le départ de cette mandature la création d'une commission dédiée. Nous revendiquons depuis longtemps aussi l'encadrement de ces nouvelles technologies par un accord. Nous venons d'y parvenir. Nous aurions été précurseurs. Les premiers à encadrer, à protéger, à améliorer nos conditions de travail au regard de l'introduction de nouvelles technologies jugées « inévitables » par la direction.

L'enjeu était majeur pour tous les salariés Et indispensable à tous les métiers

Pourquoi ? Parce que l'IA est déjà dans nos murs, dans nos outils, dans de nouveaux process de travail et ce n'est que le début. La direction en fait désormais non plus un levier d'amélioration du travail, mais bien un levier d'économie à travers les différents chantiers d'Efficiency 2 sous forme de rationalisations des tâches et d'automatisations à foison.

Pour la CGT, le cadre doit être transparent et le volet social impérativement instruit en incluant les impacts dans les métiers, missions, tâches et services, les changements d'organisation, les conditions de travail, l'employabilité et la formation.

Alors oui, un accord est indispensable La CGT continuera à le revendiquer

Les salariés comme l'entreprise ont tout à y gagner. Être précurseur en la matière non seulement au niveau technologique mais aussi social, serait une première dans la presse. Un argument porteur des valeurs de l'entreprise s'incarnant réellement en interne et au-delà de ses murs. Être différenciant passe aussi par là.

D'autres propositions de la direction, auxquelles la CGT souscrit, ne s'appliqueront pas, du fait de l'absence de majorité de signature :

- Une aide complémentaire pour les salariés déclarés « proche-aidant » à hauteur de 17€ brut/jour, donc de 13€,33 net. Le nombre de jours ne pouvant excéder 66 par « personne aidée » dans une carrière, avec un maximum de 4 personnes.
- Une mesure éphémère concernant le CET, sur la base du volontariat, aurait autorisé tous les salariés à pouvoir déposer 5 jours supplémentaires (non abondés) pro-ratés au temps de travail, mais uniquement sur l'exercice 2026-2027. Quel que soit l'âge, et pour ceux qui ont déjà atteint le quota maximum des 33 jours qui serait passé à 38 jours. La direction y avait tout intérêt, ces jours permettant ainsi de redonner de la force de travail dans les équipes tout en réduisant le nombre de salariés et le recours aux CDD. La CGT demandait bien plus, et de manière pérenne.
- Le renforcement d'actions en matière de lutte contre les violences conjugales.

Seul le forfait mobilité douce est reconduit à hauteur de 120€ par an.

Les élections professionnelles sont un moment crucial dans la vie de l'entreprise. Donner sa voix à un syndicat c'est lui permettre de peser dans les négociations afin d'être représenté le plus massivement possible.

La CGT défend le droit de tous les salariés prenant en compte les impacts transverses aux métiers et de tous les statuts. La CGT porte vos attentes pour contribuer à l'amélioration de la vie dans l'entreprise, ensemble. Seul le collectif est porteur d'un avenir social humaniste. Alors si vous vous reconnaissez dans nos revendications, rejoignez-nous.